

Madame, monsieur, chers spectateurs,

Suite à l'annonce du gouvernement d'un nouveau confinement pour une durée de 4 semaines, l'Opéra de Rouen Normandie et son équipe a le regret de vous annoncer l'annulation de toutes les représentations et rendez-vous publics de sa programmation jusqu'au premier décembre 2020, en adéquation avec les nouvelles restrictions en vigueur.

Notre maison, qui est aussi et avant tout la vôtre, ne s'arrête pas de vivre pour autant.

L'équipe de billetterie se tient à votre disposition pour répondre à toutes vos questions concernant les remboursements ou le don de vos billets pour les représentations annulées. Vous pouvez les joindre par mail à billetterie@operaderouen.fr ou bien par téléphone au 02 35 98 74 78.

Les musiciens de l'orchestre et l'équipe de communication vous donnent rendez-vous sur nos réseaux sociaux tout au long de ce nouveau confinement pour garder ce lien indispensable entre vous et l'Opéra au travers de la musique.

Enfin, l'ensemble des personnels de l'Opéra de Rouen Normandie s'adapte à ces nouvelles mesures et prépare déjà la suite de la saison que nous espérons tous pouvoir mener à terme lorsque les circonstances seront plus favorables.

Nous vous remercions une nouvelle fois pour votre soutien indéfectible dans ces temps troublés et vous souhaitons à notre tour que ces prochaines semaines se déroulent au mieux et que vous puissiez retrouver prochainement un quotidien plus serein.

Loïc Lachenal

Vous êtes nombreux à nous témoigner votre soutien en souhaitant faire don de vos places. Vous savoir à nos côtés dans cette crise est le plus beau des cadeaux ! Merci de votre précieux soutien !

Sachez que le meilleur moyen de nous soutenir, est de rejoindre le Club Seine Opéra en faisant un don.

Nouveau : Mon don en ligne

Soutenez l'Opéra de Rouen Normandie via Commeon, plateforme sécurisée de don en ligne.

Découvrez les avantages qui vous sont réservés : nous rejoindre en coulisses, assister à des répétitions, des rencontres... vous recevrez les invitations dès que la situation le permettra à nouveau. Profitez d'une réduction d'impôt de 66% de votre don.

[Plus d'infos](#)

Vos places de spectacles remboursées

Pour que votre geste de générosité soit considéré comme un don, notre équipe doit rembourser vos places de spectacle. Pensez à :

- nous retourner vos places (si vous les aviez déjà retirés)
- nous faire parvenir votre RIB

Vous pouvez en parallèle ou ensuite, reverser la somme de votre choix sous forme de don à l'Opéra.